

# Bureau des Relations Internationales (BRI Sciences)

## Partir à l'étranger - Les réponses à vos questions

### Comment puis-je partir à l'étranger ?

Vous pouvez partir dans le cadre d'un programme d'échanges ou avec une convention de stage.

### Quels sont les programmes à l'étranger ?

Trois programmes existent : le programme ERASMUS (Europe), le programme CREPUQ (Québec), le programme ISEP (USA). Il existe aussi des accords bilatéraux avec des universités partenaires.

### Quand dois-je préparer mon séjour à l'étranger ?

La première étape est d'affiner votre projet : votre première préoccupation doit-être d'ordre pédagogique. Comment ce séjour à l'étranger va-t-il s'intégrer dans votre projet d'études ? Quel atout va-t-il représenter dans votre future recherche d'emploi ?

Il faut compter environ un an pour préparer les grandes étapes de son projet d'études.

Vous pouvez partir à l'étranger pour une durée comprise entre 3 et 12 mois à partir de votre 2ème année d'études jusqu'au doctorat inclus.

Parlez de votre projet au plus tôt au coordonnateur de votre discipline !

Se renseigner dès le mois d'octobre au Bureau des Relations Internationales et candidater entre mi-novembre et mi-janvier.

### Comment postuler ?

Pour élaborer votre projet de départ à l'étranger en tenant compte de tous les aspects (pédagogique, administratif, budgétaire, etc.) vous devez vous préoccuper de la marche à suivre le plus tôt possible. Il vous appartient également d'assister aux réunions d'information organisées à votre intention par le Bureau des Relations Internationales.

Calendrier des démarches : à la mi-novembre, les dossiers de candidature pour les programmes ERASMUS et CREPUQ sont disponibles au Bureau des Relations Internationales qui vous informera sur les modalités de candidature pour ces deux programmes ainsi que pour le programme ISEP.

### Quels sont les critères de sélection ?

Sachez que toutes les mobilités à l'étranger reposent avant tout sur une base pédagogique. Ce sont vos enseignants qui valideront pédagogiquement votre séjour à l'étranger.

La sélection est effectuée d'abord par l'enseignant coordinateur des échanges de la filière, puis lors d'une commission interdisciplinaire réunissant les coordinateurs RI des départements d'enseignement de l'UFR Sciences.

La sélection prend en compte : le dossier universitaire de l'étudiant, sa motivation, l'adéquation du séjour avec le cursus d'études, la hiérarchisation de ses vœux et son niveau dans la langue d'enseignement du pays d'accueil.

### A quel niveau d'études puis-je partir ?

Vous pouvez partir dans le cadre d'une Licence 3, d'un Master 1, d'un Master 2 recherche ou professionnel ou d'un doctorat. La majorité des étudiants participant à un échange sont inscrits en 3ème de Licence.

Attention : certains accords sont ouverts uniquement à un seul niveau d'études (Licence ou Master). Vous trouverez cette information dans la liste des Accords ERASMUS conclus par l'UFR Sciences.

### Pour combien de temps ?

Pour 1 ou 2 semestres en fonction de l'accord signé avec l'établissement partenaire et selon ce qui est autorisé par votre département ou Master.

### Si je participe à un échange Erasmus, est-ce que j'obtiendrai un diplôme étranger ?

Non, car ce n'est pas l'objectif du programme ERASMUS.

Le séjour à l'étranger (études, stage, projet de recherche) est validé dans le cursus de/par l'université d'origine avec l'accord préalable du responsable de filière sans pouvoir prétendre à obtenir un diplôme de l'université d'accueil (sauf entente spécifique, accord de double diplôme ou diplôme conjoint).

Avant de partir à l'étranger, vous vous inscrivez à l'Université de Nice. La période d'études à l'étranger est validée à votre retour pour l'obtention du diplôme que vous préparez selon les termes inscrits dans votre contrat d'études.

A votre retour en France, l'Université de Nice prend en compte les crédits ECTS que vous avez obtenus dans votre établissement d'accueil étranger.

## **Quels documents dois-je fournir dans mon dossier Erasmus ?**

Un CV, une lettre de motivation, une copie du dernier avis d'imposition sur le revenu, celui de vos parents + le vôtre si vous en avez un, le document « Contrat étudiant Erasmus » et le « Contrat d'études » établi avec votre responsable pédagogique.

## **Faut-il passer des tests de langue ?**

Dans le cadre du programme ERASMUS, il n'est généralement pas exigé d'examen en langue. Il est toutefois nécessaire d'avoir une bonne compréhension de la langue du pays.

Le test de langue TOEFL est obligatoire pour les étudiants qui souhaitent postuler :

\* aux universités anglophones du programme CREPUQ

\* au programme ISEP (USA)

Les résultats du TOEFL devront être obligatoirement fournis pour la date de dépôt des dossiers (dès le mois de décembre pour les dossiers ISEP).

## **Qui s'occupe de la recherche de logement dans mon pays d'accueil ?**

La plupart des universités partenaires proposent des logements en résidence universitaire ou même hors campus selon leurs propres procédures en vigueur. La recherche d'un logement reste une démarche personnelle et libre.

Vous pouvez vous renseigner sur le site internet de l'établissement étranger pour connaître les modalités d'accueil proposées.

## **Combien coûte une mobilité et quelles sont les aides financières ?**

Pour un séjour sans stress, mieux vaut partir en sachant à quelles aides vous aurez droit et quel budget prévoir.

Différentes aides financières à la mobilité existent mais elles ne couvrent pas l'ensemble des dépenses occasionnées. Le coût de la vie est très variable d'un pays à l'autre, même au sein de l'Union Européenne. Renseignez-vous sur le coût de la vie dans votre ville d'accueil (logement, transports, nourriture) afin de prévoir le budget nécessaire à la totalité du séjour.

Vous pouvez bénéficier d'une bourse ERASMUS (aide financière européenne) pour couvrir vos frais de voyage et de séjour dans votre pays européen d'accueil. Le montant de la bourse varie suivant votre destination, la durée de votre séjour et vos ressources.

Sachez que la bourse ERASMUS ne vous sera pas versée avant votre départ, mais au cours de votre séjour à l'étranger. Il en va de même pour l'aide du Conseil Régional et l'éventuelle bourse de mobilité pour les étudiants boursiers de l'enseignement supérieur.

Si vous êtes boursier, vous continuerez à percevoir votre bourse sur critère sociaux en parallèle.

Renseignez-vous auprès du Bureau des Relations Internationales qui vous informera des démarches pour obtenir ces aides financières.

## **Pour en savoir plus :**

Bureau des Relations Internationales (BRI Sciences), Petit Valrose, rez de chaussée, bureau 10, bureau ouvert tous les jours : 10h-12h et 14h-17h, courriel : [ri-sciences@unice.fr](mailto:ri-sciences@unice.fr), tél. 04 92 07 69 55